

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 FEVRIER 2020 -

DÉCISION N° 20 - 02 - 012

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 31 décembre 2019 s'est réuni le jeudi 20 février 2020 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusé :

- Georges DRU (Vice-président)

Décision 7 : L'attribution du marché relatif aux installations de génie climatique des centres d'incendie et de secours et du centre départemental.

Les prestations du marché concernent la maintenance de l'ensemble des équipements de distribution de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire ainsi que ceux nécessaires au renouvellement d'air des locaux installés dans les centres d'incendie et de secours et au centre départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le présent marché a été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert et a fait l'objet d'une publicité sur les sites du JOUE, du BOAMP, sur le site du SDIS de la Loire, sur la plateforme de dématérialisation « www.achatpublic.com ».

Les prestations donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

I - Le prix des prestations : **40 points dont :**

⇒ Prix annuel de la maintenance préventive systématique (forfait) y compris l'audit renseigné dans la DPGF (noté sur 25 points)

⇒ Taux horaire (noté sur 10 points)

⇒ Coefficient sur fourniture de consommables et pièces de rechange (noté sur 5 points)

1. La valeur technique: **60 points** dont :

⇒ Compétences, qualifications et références de l'équipe affectée à la réalisation de la prestation (noté sur **15 points**)

⇒ Pertinence des moyens matériels et logistiques proposés pour l'exécution du marché : (noté sur **15 points**)

⇒ Plan d'assurance qualité proposé par le candidat dans une démarche de progrès (noté sur **15 points**)

⇒ Pertinence de l'offre au vu des périodicités proposées par le candidat (noté sur **15 points**)

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 20 février 2020 attribuant le marché relatif aux installations de génie climatique des centres d'incendie et de secours et du centre départemental à l'entreprise **E2S** sise 50 Cours de la République – 69 100 Villeurbanne.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER